

Arrêté du 17 juin 1986 relatif à l'autorisation de vol des aéronefs ultra-légers motorisés (U.L.M.). — Annexes

New Age et Énergétisme

Islamisme et Dérives radicalisées

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	01/11/1998
------	------------

Juridiction / Nature	ARRETE
----------------------	--------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006075021
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Il peut en ce qui concerne plus particulièrement les performances, la maniabilité et la stabilité, se dispenser de donner des valeurs nominales à conditions d'établir des procédures fournissant au pilote [...] D. - Structure Facteur de charge à la rupture compris en dehors des limites : - 3 g, = 6 g. [...]

[...] Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au journal officiel de la république française. [...]

[...] Après réception d'une demande d'identification d'U.L.M. formulée par le postulant, il est délivré une carte d'identification d'U.L.M. par le commissaire de la République compétent, qui peut déléguer sa [...]

[...]1982 relatif aux pouvoirs des commissaires de la République et à l'action des services et organismes publics[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, Vu la convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944, ratifiée le 13 novembre 1946, publiée dans sa version authentique en langue française par décret n°69-1158 du 18 décembre 1969 ; Vu le décret n°82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des commissaires de la République et à l'action des services et organismes publics dans les départements ; :vu le code de l'aviation civile, et notamment les articles R.133-1 et suivants,

RÉFÉRENCE

ARRETE du 1 novembre 1998, « Arrêté du 17 juin 1986 relatif à l'autorisation de vol des aéronefs ultra-légers motorisés (U.L.M.). – Annexes ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006075021> (consulté le 30 août 2026).